

+ d'épargne salariale cette année !



Vous venez de recevoir votre épargne salariale.
Le montant médian, par salarié et pour cette année, est de

6 360 € (avant abondement)

Malgré des provisions pour risques (FRBG) 2022 démesurées, sur la seule décision des dirigeants de la CR du Finistère, le montant d'épargne salariale alloué aux salariés est tout de même en progression de 13,5 %.

**+ 13,5 % par
rapport à 2021**

En nous accordant votre confiance, le **SNECA Finistère** a, le 28 juin 2022, négocié et signé un accord qui révisé la méthode de calcul. Ce qui a permis d'améliorer significativement l'enveloppe allouée, et donc votre épargne salariale pour les 3 prochaines années.

Cela vient compléter l'abondement spécifique, existant en CR 29 :

- 35% dans le PEE pour les 2 000 premiers euros, puis 15% au-delà
- 40% dans le PERCOL pour les 1 000 premiers euros, puis 15% au-delà

Tout ceci a été obtenu grâce au travail de vos élu(e)s !



Des élu(e)s engagé(e)s, à mon service, à mon écoute
et qui agissent toujours dans mon intérêt,

Votez
AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTERET DE NOS ADHERENTS ET DES SALARIES
SNECA
Finistère
en 2023

